

The logo for Unil, the University of Lausanne, is written in a stylized, cursive script.

UNIL | Université de Lausanne

The logo for ACIDUL is written in a bold, blocky, sans-serif font with a slight shadow effect.

Association du corps intermédiaire et des  
doctorant-e-s de l'Université de Lausanne

## **ACIDUL vous souhaite la bienvenue au sein du corps intermédiaire de l'Université de Lausanne !**

En signant votre contrat, vous intégrez le **corps intermédiaire** de l'**Université de Lausanne (Unil)**. Par la même occasion, vous devenez membre de l'**Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'Université de Lausanne (ACIDUL)**, qui fédère et représente le corps intermédiaire de l'Unil et défend ses intérêts.

Avec cette brochure, ACIDUL souhaite

- vous présenter le **corps intermédiaire**, sa composition et son rôle ;
- vous présenter le **fonctionnement interne de l'Unil** ;
- vous présenter **ACIDUL**, ce qu'elle peut vous apporter et ce que vous pouvez lui apporter, et
- vous donner les **moyens de vous informer** sur votre situation institutionnelle.

Afin de faciliter la lecture, la forme masculine est utilisée seule à travers cette brochure. Toutes les informations s'appliquent cependant indifféremment aux femmes et aux hommes.

**An English-language version of this brochure is  
available online at [www.unil.ch/acidul](http://www.unil.ch/acidul).**

# Le corps intermédiaire à l'Unil

Le **corps intermédiaire** forme, avec le **corps professoral**, le **corps enseignant** de l'Unil. Les étudiants et le **personnel administratif et technique (PAT)**, qui inclut notamment certains chercheurs, ainsi que certaines fonctions sans appartenance, telles que les suppléants, les chargés de cours et les privat-docents, viennent compléter la composition de la communauté académique.

Le corps intermédiaire compte un bon millier de collaborateurs à l'Unil. Il est composé des fonctions suivantes :

- **assistant diplômé** (environ deux tiers des effectifs),
- **premier assistant**,
- **maître assistant (MA)** et
- **maître d'enseignement et de recherche (MER)**.

Les **doctorants** financés par le **Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)** ou par d'autres **fonds externes (FE)** ne font pas officiellement partie du corps intermédiaire mais ont des intérêts très proches de ses membres. Ils peuvent le plus souvent s'impliquer au sein de l'Unil comme s'ils faisaient partie de ce corps.

Le corps intermédiaire joue deux rôles principaux au sein de l'Unil :

- Au **niveau individuel**, vous participez à la relève académique en effectuant vos propres recherches doctorales ou postdoctorales, en vous insérant dans des communautés de recherche, en acquérant des compétences d'enseignement et d'autres compétences spécifiques.
- Au **niveau collectif**, vous participez au bon fonctionnement de l'Université en accomplissant des tâches d'enseignement, de recherche et d'administration. Les pratiques varient beaucoup entre les facultés et les unités (instituts, sections, centres, départements, etc.) quant à l'importance relative et la composition de ces éléments.

**Chaque fonction est définie par des conditions différentes** en ce qui concerne la durée de l'engagement, les renouvellements de contrat, le type de charges effectuées (notamment le temps alloué à la recherche personnelle), la rémunération, les cotisations sociales, etc.

Pour une description complète de chaque fonction, de leurs conditions d'engagement et de leurs modalités de travail, reportez-vous au site web d'ACIDUL : [www.unil.ch/acidul](http://www.unil.ch/acidul). Vous y trouverez notamment des liens vers les lois, règlements et directives vous concernant. ACIDUL vous renseigne également volontiers sur toutes ces questions et peut vous aider à faire valoir vos droits.

Vous pouvez également consulter le site du Service des ressources humaines : [www.unil.ch/srh](http://www.unil.ch/srh).

# Le cahier des charges

**Le cahier des charges constitue la base des rapports de travail** entre chaque membre du corps intermédiaire et l'Université : « Chaque collaborateur de l'Université exerce ses fonctions personnellement selon son cahier des charges » (art. 47, Loi sur l'Université de Lausanne [LUL]). Etablir son cahier des charges en bonne intelligence avec son unité de rattachement est une manière sûre d'engager de bons rapports de travail. **ACIDUL insiste donc sur la nécessité de considérer ce document avec toute l'attention qu'il mérite.**

Le cahier des charges

- **décrit les activités que vous effectuez** à l'Université (les tâches d'enseignement, de recherche et d'administration doivent y être décrites en pourcentages, sans être ni trop vague, ni trop rigide) ;
- **doit impérativement indiquer le temps de travail réservé à vos recherches personnelles** (50% au minimum pour les assistants diplômés et les premiers assistants) ;
- **peut contenir des indications particulières**, comme d'éventuelles heures de présence (réception des étudiants, surveillance d'expériences, gestion de ressources ouvertes au public, etc.), lorsque cela est nécessaire.

ACIDUL attire votre attention sur les points suivants :

- La signature du cahier des charges **ne doit pas être une condition préalable à la signature du contrat de travail.**
- Le cahier des charges que vous signez **doit correspondre à celui annoncé dans l'offre d'emploi** ou lors de l'entretien d'embauche.
- Le cahier des charges **doit refléter au mieux vos tâches. Faites actualiser votre cahier des charges**, même en cours de contrat, pour qu'il reste une protection adéquate.

Les **assistants** sont engagés par leur unité, et non pas directement par le directeur de thèse. Ils dépendent donc également de l'unité pour la répartition de leurs tâches. Leur cahier des charges doit refléter cette situation. Des modèles existent dans certaines facultés. Renseignez-vous.

Pour les **doctorants FNS** et **FE** au bénéfice d'une indemnité, un cahier des charges doit également être établi (art. 4, Directive de la Direction 1.31).

Le cahier des charges des **MA** et **MER** est proposé lors de la procédure d'engagement. Il doit pouvoir être discuté. Le cahier des charges est en plus utilisé lors des procédures de renouvellement de mandat des MER ou lors des promotions des MA (cf. directives de la Direction 1.5, 1.6 et 1.13).

N'hésitez pas à nous contacter ([acidul@unil.ch](mailto:acidul@unil.ch)) et à consulter notre site web ([www.unil.ch/acidul](http://www.unil.ch/acidul)) pour plus de renseignements.

# La structure de l'Unil

L'Université de Lausanne est un établissement de droit public jouissant d'une certaine autonomie vis-à-vis des autorités politiques dont elle dépend, soit le **Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)** de l'Etat de Vaud. **Les espaces décisionnels y sont multiples et impliquent à plusieurs niveaux la participation du corps intermédiaire.**

Au niveau de l'**Université**, on trouve

- le **Conseil de l'Université**, autorité représentative qui agit comme un organe législatif et consultatif (le corps intermédiaire y occupe 8 sièges sur 44, sur la base d'élections organisées dans les facultés),
- la **Direction**, autorité exécutive composée du **Recteur**, des **vice-recteurs** et de leurs équipes (la Direction, qui peut également édicter des directives, est secondée par divers services centraux, dont le Service des ressources humaines [SRH], le Service financier, etc.),
- la **Commission du personnel (CoPers)**, indépendante de la Direction et prévue par la Loi sur le personnel (LPers), et
- les **commissions consultatives**, dont s'est dotée la Direction pour s'assurer de la participation des différents corps et personnels aux décisions prises (le corps intermédiaire y est représenté par des délégués nommés lors de l'Assemblée générale ordinaire, annuelle, d'ACIDUL).

Au niveau de la **Faculté** se trouvent

- le **Conseil de Faculté**, autorité législative (le corps intermédiaire y occupe 18% des sièges, sur la base d'élections),
- le **Décanat**, autorité exécutive composée du **Doyen** et des **vice-doyens**, secondés par des secrétaires et adjoints, et
- les **commissions facultaires**, qui peuvent être permanentes, comme les commissions de planification académique, les commissions des examens ou les commissions pédagogiques, ou temporaires, comme les commissions de présentation pour la nomination des professeurs, des MER et des MA.

Enfin, l'**unité** est l'endroit où vous travaillez. En fonction de leur taille, les unités sont dotées d'un conseil (représentatif ou universel), d'un comité et/ou de commissions, auxquels le corps intermédiaire peut souvent participer. Renseignez-vous sur le fonctionnement de votre unité. L'unité est gérée et représentée par son responsable, président ou directeur.

Parallèlement à cette structure interne, plusieurs **associations universitaires**, indépendantes mais reconnues par la Direction, participent aux prises de décisions. Les associations d'étudiants, facultaires, sont de plus regroupées au sein de la **Fédération des associations d'étudiant-e-s (FAE)**.

# ACIDUL

Le but principal de l'Association est de fédérer et de représenter les membres du corps intermédiaire et les doctorants de l'Unil pour défendre leurs intérêts auprès des autorités universitaires et politiques.

Elle **représente le corps intermédiaire** auprès de la Direction de l'Unil.

Elle **prend également en charge la gestion des représentations du corps intermédiaire dans les commissions** par un système d'élection lors des Assemblées générales ordinaires (annuelles, après la rentrée de septembre).

ACIDUL **veille encore à une meilleure circulation de l'information** vers et entre les membres du corps intermédiaire et les doctorants de l'Unil.

Enfin, elle **répond à vos questions, vous assiste ou vous redirige vers les bonnes instances** en cas de problème.

## Historique

Le 5 mai 2003, une pétition rassemblant plus de 400 signatures a été remise à la cheffe du DFJC. Cette pétition visait à **améliorer les conditions de travail et d'engagement des assistants**.

Suite à cette première mobilisation, la mise sur pied d'une Assemblée générale constitutive le 17 juin 2003, puis l'acceptation de nos statuts par le Rectorat (nom de la Direction avant 2004) et la reconnaissance de notre association comme interlocuteur représentant le corps intermédiaire ont permis **d'officialiser l'existence d'ACIDUL**.

ACIDUL défend depuis lors les intérêts du corps intermédiaire et des doctorants de l'Université de Lausanne auprès de la Direction et de l'Etat de Vaud.

## Organisation

**ACIDUL regroupe l'ensemble du corps Intermédiaire de l'Unil, ainsi que les doctorants qui en font la demande.** Tous les doctorants sont donc bienvenus à l'Assemblée générale, au Comité et au sein des groupes de travail, quel que soit leur statut professionnel à l'Unil.

ACIDUL est ensuite organisée de la manière suivante :

- **L'Assemblée générale (AG)** est l'organe suprême de l'association. Elle élit les membres du Comité ainsi que les délégués aux commissions consultatives de la Direction et mandate des groupes de travail pour s'occuper de problèmes particuliers.
- Le **Comité** est composé de 14 membres au maximum. Il représente l'Association auprès des autorités académiques et politiques, exécute les décisions de l'AG, répond aux interrogations des membres du corps intermédiaire, etc. Tous les membres d'ACIDUL peuvent se présenter au Comité.

- Le **Secrétaire général** gère les affaires courantes d'ACIDUL et l'administration de l'Association, représente ACIDUL auprès d'institutions extra-académiques sur mandat du Comité et répond au courrier électronique en première instance.
- Les **groupes de travail** s'occupent des dossiers nécessitant un travail plus fourni, délégué à eux par l'AG.

Tous les membres d'ACIDUL sont les bienvenus aux diverses réunions.

## Dossiers en cours

ACIDUL traite de nombreux dossiers. Pour avoir un aperçu des **activités de l'association**, reportez-vous à son site web : [www.unil.ch/acidul](http://www.unil.ch/acidul). Parmi les dossiers clos, deux sujets en particulier ont **mobilisé les forces de l'Association** :

- Lors de l'Assemblée générale du 25 octobre 2007, ACIDUL a réagi au fait que le nouveau calendrier académique entraînait une **diminution du temps d'engagement des assistants à 59 mois au lieu de 60**. Le 19 novembre 2007, la Direction a annoncé que **le soixantième mois serait garanti** aux assistants ayant satisfait aux exigences pour obtenir le cinquante-neuvième mois.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2008, ACIDUL a remis une pétition à la Direction de l'Unil, en opposition à l'introduction d'une nouvelle directive sur les doctorants financés par le FNS. La directive telle que proposée introduisait un **nouveau statut dont les conditions étaient mal définies**. L'opposition d'ACIDUL a permis **d'améliorer substantiellement le contenu de cette directive**.

## Pourquoi s'impliquer dans la vie universitaire ?

**Les instances de représentation du corps intermédiaire ont toujours besoin de votre participation.** Vous impliquer dans la vie universitaire, à tous les niveaux, vous permet de mieux vous situer dans l'institution, d'être mieux informé sur les subtilités du système, d'éviter des problèmes ou des tensions au sein de votre unité, et aussi... d'être conscient que nous sommes des centaines à être dans la même situation, à partager des activités et des objectifs similaires.

Votre implication peut être de deux types :

- **Il est possible de s'impliquer dans l'organisation de l'Université elle-même.** Cette implication peut se faire sur plusieurs niveaux : au sein de votre unité, au sein de votre faculté, ou encore au niveau de l'Université.
- **Votre implication peut aussi se faire dans le cadre des différentes associations,** soit dans l'association des doctorants et/ou du corps intermédiaire de votre faculté, soit à ACIDUL au niveau de l'Université.

Pour un premier contact, **venez assister à notre Assemblée générale ordinaire, qui a lieu annuellement au semestre d'automne.**

# Liens utiles

## Associations

ACIDUL est votre interlocuteur privilégié pour la défense de vos intérêts et pour répondre aux questions sur vos droits, sur les règlements, etc. : [acidul@unil.ch](mailto:acidul@unil.ch), [www.unil.ch/acidul](http://www.unil.ch/acidul).

**Le corps intermédiaire des différentes facultés s'est parfois aussi regroupé en association.** Pour savoir si le corps intermédiaire est représenté dans votre faculté, consultez la page du site web central de l'Unil qui regroupe toutes les associations de facultés : [www.unil.ch/interne/page40485.html](http://www.unil.ch/interne/page40485.html).

## Services et centres de l'Unil

- **Service des ressources humaines (SRH)**

Pour toutes les questions relatives à votre fonction, à votre contrat, à votre salaire, etc. : [www.unil.ch/srh](http://www.unil.ch/srh).

- **Service d'orientation et de conseil (SOC)**

Pour l'orientation professionnelle : [www.unil.ch/soc](http://www.unil.ch/soc).

- **Service des affaires sociales et culturelles (SASC)**

Pour trouver un logement, étudier à l'étranger, ou pour des demandes de financement : [www.unil.ch/sasc](http://www.unil.ch/sasc).

- **Centre de soutien à l'enseignement (CSE)**

Pour l'évaluation des enseignements et pour suivre des stages de didactique ou obtenir d'autres aides à l'enseignement : [www.unil.ch/cse](http://www.unil.ch/cse).

- **Centre de langues (CdL)**

Pour s'initier à une langue étrangère ou se perfectionner dans une langue autre que le français : [www.unil.ch/cdl](http://www.unil.ch/cdl).

## Autres

- **Ecole de français langue étrangère (EFLE)**

Pour les employés et étudiants de langue maternelle non francophone : [www.unil.ch/efle](http://www.unil.ch/efle).

- **Bureau de l'égalité des chances**

Contre toute forme de discrimination sur le campus, en particulier en lien avec les situations professionnelles : [www.unil.ch/egalite](http://www.unil.ch/egalite).

- **DialogUnil**

Réseau de dialogue, de médiation et d'entraide indépendant : [www.unil.ch/dialog](http://www.unil.ch/dialog).

# Lois, règlements et autres textes officiels

L'ensemble des lois concernant l'emploi à l'Unil est disponible sur le site du Service des ressources humaines : [www.unil.ch/srh/page34120.html](http://www.unil.ch/srh/page34120.html).

Vous y trouverez notamment :

- la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL),
- le Règlement d'application du 6 avril 2005 de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (RALUL) et
- le Règlement du 13 juin 2007 sur les assistants à l'Université de Lausanne.

Vous trouverez encore plusieurs documents concernant le corps intermédiaire sur la page des directives internes de l'Unil, au point 1 (ressources humaines) : [www.unil.ch/interne/page41076.html#4](http://www.unil.ch/interne/page41076.html#4).

Consultez également le règlement de votre faculté, disponible sur son site web.

Si vous êtes assistant, ne manquez pas la rencontre annuelle pour les nouveaux assistants, peu après la rentrée académique. De nombreux partenaires s'y présentent.

Et surtout venez assister à la prochaine Assemblée générale d'ACIDUL !

**Des questions ?  
Des problèmes ?  
Des solutions ?  
Envie de vous engager ?**

**[acidul@unil.ch](mailto:acidul@unil.ch)  
[www.unil.ch/acidul](http://www.unil.ch/acidul)**

Les informations fournies dans cette brochure sont valables au 1<sup>er</sup> août 2009. Des modifications dans les règlements ne sont pas à exclure. Reportez-vous au site d'ACIDUL pour être tenu au courant de la situation actuelle. Cette brochure est mise à jour annuellement.

© 2009 ACIDUL